

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 septembre 2023 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

6057, rue Mazarin - lot 2 536 561 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- l'ajout d'un logement supplémentaire au niveau du sous-sol et ce, malgré l'article 151.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : <u>urbanismesud-ouest@montreal.ca</u>

Fait à Montréal, le 22 août 2023

Le secrétaire d'arrondissement substitut, Daphné Claude